



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/44/473

S/20805

22 août 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-quatrième session  
Points 72, 143 et 146 de l'ordre du jour  
provisoire\*  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION  
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE  
INTERNATIONALE  
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE  
ETATS  
RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR  
L'ELABORATION D'UNE CONVENTION  
INTERNATIONALE CONTRE LE RECRUTEMENT,  
L'UTILISATION, LE FINANCEMENT ET  
L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 22 août 1989, adressée au Secrétaire général par le  
Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le message que vous adresse  
M. Abdul Wakil, Ministre des affaires étrangères de la République d'Afghanistan.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce message comme  
document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 72, 143 et 146 de  
l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) NOOR AHMAD NOOR

\* A/44/150.

ANNEXE

Message du Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan

Je tiens à appeler à nouveau votre attention sur les violations flagrantes des Accords de Genève commises par le Pakistan, qui en est l'un des principaux signataires, et par les Etats-Unis, en tant que garant de ces accords.

Ignorant totalement les obligations qui leur incombent aux termes des accords de Genève et recourant à la politique du terrorisme d'Etat, le Pakistan et les Etats-Unis ont augmenté leurs livraisons d'armes sophistiquées aux extrémistes afghans. Les roquettes à longue portée qui ont été fournies à ces derniers leur ont permis d'intensifier leurs attaques indiscriminées contre les villes et autres zones peuplées du pays, causant des pertes de vies humaines et entraînant la destruction de biens.

Le fait le plus alarmant est la fourniture aux extrémistes afghans, par le Pakistan et les Etats-Unis, de nouveaux missiles à longue portée. Les ogives de ces roquettes sont équipées de bombes-grappes dotées d'un système de détonation à retardement et de mines antipersonnel, tout cela ayant pour but de causer de véritables massacres et de dévaster et terroriser les villes. Ces roquettes font exploser un grand nombre de bombes-grappes à fragmentation dans des zones étendues et disséminent des bombes à retardement et des mines antipersonnel qui entravent les opérations de secours.

Le 15 août 1989, à 21 h 30, les extrémistes ont lancé l'une de ces roquettes sur un quartier résidentiel de Kaboul, tuant neuf personnes, dont des femmes et des enfants, et en blessant 22 autres. Si cette attaque à la roquette avait eu lieu pendant la journée, la tragédie aurait été plus grande encore.

Dans les circonstances actuelles, alors que les extrémistes lancent chaque jour des missiles à longue portée sur les villes et d'autres quartiers peuplés, faisant des centaines de tués et de blessés parmi nos compatriotes, doter ces derniers d'armes de destruction massive et les encourager à en faire usage dans des zones à forte densité de population, c'est pratiquer le terrorisme d'Etat et s'obstiner à poursuivre la guerre jusqu'au dernier Afghan.

Il convient de noter que la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui est entrée en vigueur le 2 décembre 1983, interdit l'utilisation de telles armes.

Compte tenu de la responsabilité qui incombe à l'Organisation des Nations Unies de veiller à la paix et à la sécurité internationales et à l'application des Accords de Genève, nous espérons que les mesures urgentes qui s'imposent seront prises pour empêcher que ces armes continuent d'être livrées aux extrémistes par le Pakistan et les Etats-Unis et d'être utilisées contre notre peuple.

En tardant à mettre fin à l'agression et à condamner l'agresseur, on a laissé s'intensifier l'agression contre notre pays et se poursuivre la livraison d'armes toujours plus sophistiquées et plus meurtrières aux extrémistes armés, qui ne se considèrent pas liés par les normes et principes internationaux.

Vous conviendrez, j'en suis sûr, que le maintien d'une telle situation nuit au prestige de l'Organisation des Nations Unies et à la viabilité et la crédibilité des accords internationaux.